

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5046

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« moitié »,

le mot :

« totalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement renforce les sanctions prévues en cas de non-respect de l'interdiction de publicité prévue à l'article 4. Il permet ainsi de porter le montant des sanctions jusqu'à la totalité du montant des dépenses consacrées à l'opération illégale.